

Gravure, lithographie, impressions et préparation des cartes, plans et publications semblables du Dominion, y compris le matériel nécessaire, etc.	105,700 00
Frais de litige et frais judiciaires.	10,000 00
Appointements et frais, terres d'artillerie.	1,595 00
Subvention au Club Alpin du Canada.	1,000 00
Avances pour grains de semence—Somme requise pour couvrir les parties des avances non perçues pour achat de grains de semence dans les provinces de l'Ouest, par les banques autorisées, aux tenanciers de terres fédérales non patentées sous la garantie du gouvernement fédéral, y compris les commissions émoluments des secrétaires-trésoriers des municipalités et fonctionnaires des ministères d'agriculture provinciaux et aide aux écritures, etc.	500,000 00
Sommes requise pour assurer, sous forme de provisions alimentaires, de vêtements, de combustible, indispensables, etc., et de fourrage pour animaux, aux colons nécessiteux des provinces d'Alberta et de la Saskatchewan en coopération et par entente avec les gouvernements provinciaux ou autrement, et en vertu des règlements établis par le Gouverneur en conseil (Partie du solde de 1920-21 non dépensé à voter de nouveau).	325,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

(Plein montant des sommes ci-dessous):—

GOUVERNEMENT CIVIL.

372 Ministère de l'Intérieur—	
Dépense casuelle—Crédit supplémentaire.	57,500 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

417 Territoires du Nord-Ouest, explorations—(Mandat du Gouverneur général du 18 janvier 1921).	30,000 00
--	-----------

TERRES ET PARCS FEDERAUX.

Dépense casuelle, terres fédérales—Crédit supplémentaire.	40,000 00
Somme requise pour payer les honoraires de M. J. A. Côté comme secrétaire de la Commission des examinateurs des candidats arpenteurs fédéraux.	275 00
Subvention à l'Association forestière canadienne—Crédit supplémentaire.	3,000 00
418 Parcs nationaux du Canada—(y compris le mandat du Gouverneur général du 26 janvier 1921, de \$50,000.00)—Crédit supplémentaire.	65,000 00
Montant requis pour couvrir les parties des avances non perçues pour achat de grains de semence dans les provinces de l'Ouest par les banques autorisées aux tenanciers de terres fédérales non patentées sous la garantie du gouvernement fédéral—Crédit supplémentaire.	85,000 00
Frais de litige et frais judiciaires—Crédit supplémentaire.	5,000 00

BUDGET PRINCIPAL.

(Cinq-sixièmes de la somme ci-dessous):—

323 Subvention au Bureau impérial des ressources minérales.	12,166 67
---	-----------